

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention du commissaire enquêteur

**De :**

**Date :** 04/05/2022 18:08

**Pour :** pref-projet-carrieresvignats@eure.gouv.fr

MONOLIN Claude

**« Plate- forme multimodale carrières de Vignats »**

**Monsieur le Commissaire enquêteur.**

Au travers de cette enquête publique, il apparait que le chemin de halage reliant Aubevoye au pont de Courcelles sur Seine pourrait être fermé.

Je suis un randonneur qui pratique cette activité sur un volume de 2 à 3000 kilomètres annuels. Je passe donc très fréquemment à cet endroit, plusieurs fois par semaine, et je peux donc porter à votre connaissance que c'est un sentier très fréquenté quel que soit le jour de la semaine.

J'y rencontre des promeneurs, d'autres randonneurs, des cyclistes, de multiples personnes profitants de ce bord de Seine plus qu'agréable, et ce à toute heure de la journée. Une fermeture de cet accès est inenv isageable au moment où l'on encourage la population à pratiquer des activités saines et/ou physiques. D'autre part, cet accès fait partie d'un ensemble de chemins de randonnées qui contribue grandement à l'attrait qu'offre notre région pour cette activité qui compte de plus en plus d'adeptes. Je constate que actuellement les passerelles de St pierre la Garenne et celle des Trois Lacs aux Andelys sont actuellement fermées. Tout ceci donne l'impression de vouloir compliquer la vie des randonneurs, et par la même de dévaloriser un site (les bords de Seine) qui pourtant a peu d'équivalents !

Je sais que le projet prévoit une solution de contournement, mais cela ne peut en aucun cas compenser l'interruption brutale de la continuité de ce chemin de Halage.

Je rappelle qu'il s'agit d'un patrimoine collectif, qui doit être préservé, et qui d'ailleurs l'a été depuis l'abandon de son caractère purement utilitaire.

**Je demande donc le maintien constant de l'accès à ce chemin de halage** qui ne doit en aucun cas être « réservé » au profit d'une entreprise, même pour les meilleures raisons du monde.

Une solution type « CEMEX » existante à Courcelles Bouafles peut être envisagée, mais elle ne doit pas empêcher l'accessibilité à ce chemin quels que soient l'heure et le jour de passage.

Enfin je m'interroge sur le caractère bruyant de cette activité. Cela a-t'il été bien pris en compte ?

Il ne doit pas y avoir une diminution de la qualité de vie sur le Secteur d'Aubevoye et une activité extrêmement bruyante ne doit pas s'implanter. Quels sont les mesures qu'entend prendre cette entreprise pour ne pas troubler son voisinage ?

Nous avons tous choisis de résider dans cette petite ville, pour ne pas subir des nuisances urbaines, et à fortiori aussi pour ne pas subir des nuisances industrielles.

Vous remerciant de prendre en compte mes demandes et remarques, je vous prie d'agréer Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Monolin

PS : je vous remercie de bien vouloir accuser réception de ce mail